

PERIMETRE DU QUARTIER

Pyrénées Atlantiques (64)
Commune : **Pau.**
Z.R.U. : **Dufau Tourasse.**
7205100

n° d'ordre : 419

PERIMETRE RUE PAR RUE* :

Nombre de pages : 1

- Intersection de la rue Lavoisier et de l'avenue Dufau, en direction du Sud, pour aboutir dans le prolongement de la rue d'Isly
- Rue d'Isly vers l'Est, pour aboutir à l'intersection de la rue Golda Meir.
- Rue Golda Meir, en direction du Sud pour aboutir au droit de la limite Nord de l'ancien hôpital Laherrere
- Limite Nord de l'ancien hôpital Laherrere
- Angle Nord/Est de l'ancien hôpital Laherrere, en direction du Sud, pour aboutir à l'avenue Saragosse
- Avenue Saragosse, longeant vers l'Est la caserne des pompiers pour aboutir en limite Ouest du jardin public.
- Angle Sud/Ouest de la parcelle CY 254, longeant la limite Ouest de cette parcelle, en direction du Nord, pour aboutir à la rue Auguste Renoir.
- Rue Auguste Renoir en direction de l'Est pour aboutir à l'avenue du Loup.
- Intersection de la rue Auguste Renoir et de l'avenue du Loup, en direction du Sud de cette dernière, pour aboutir au droit de la limite Nord de la parcelle CY 426
- De l'avenue du Loup, en direction de l'Est et longeant la limite arrière des propriétés ayant façades sur la rue du Marcadau, pour aboutir à l'avenue Federico Garcia Lorca.
- Avenue Federico Garcia Lorca, en direction du Nord jusqu'à l'angle Nord/Est de la résidence « les Terrasses de Saint Vincent ».
- De l'angle Nord/Est de la résidence « les Terrasses de Saint Vincent », contournant par l'Est cette résidence pour aboutir à l'intersection de la limite de cette résidence et de la limite Nord de la parcelle CY 248
- De l'angle Nord/Ouest de la parcelle CY 248, en direction de l'Est jusqu'à l'angle Sud/Ouest de la parcelle CY 49.
- De l'angle Sud/Ouest de la parcelle CY 49, longeant la limite Ouest de cette parcelle jusqu'à son extrémité
- De l'angle Nord/Ouest de la parcelle CY 49 vers l'Est, pour aboutir à l'avenue de Buros
- Avenue de Buros, en direction du Sud jusqu'à l'intersection de la rue Tristan Derême.
- Rue Tristan Derême longeant et prolongeant celle-ci jusqu'à l'angle Nord de la parcelle CX 160.
- Angle nord de la parcelle CX 160, longeant la limite arrière de celle-ci (par rapport à la rue Tristan Derême) jusqu'à son extrémité
- Limite arrière de la parcelle CX 160, en contournant vers le Sud cette dernière pour aboutir sur l'avenue des Lilas

- Avenue des Lilas, en longeant cette avenue, en direction du centre-ville jusqu'à l'intersection de cette avenue et de la limite Ouest de la parcelle CV 84
- De l'avenue des Lilas, en longeant la limite Ouest de la parcelle CV 84, pour aboutir à la rue Comte de Saint Cricq
- Rue du Comte de Saint Cricq, longeant celle-ci vers l'Ouest, pour aboutir à l'intersection de cette rue et de la limite Est de la parcelle CV 81
- De la rue du Comte de Saint Cricq et contournant vers le Sud les parcelles CV 81 et CV 71 pour aboutir à l'avenue de Buros.
- Avenue de Buros, en direction du Sud, jusqu'à l'intersection de celle-ci et de la limite Nord de la parcelle où se trouve le centre commercial
- De l'avenue de Buros en contournant le centre commercial, pour aboutir à nouveau sur l'avenue de Buros.
- Avenue de Buros, longeant celle-ci vers le Sud pour aboutir à l'intersection entre cette avenue et la limite Sud de la parcelle CV 17
- De l'avenue de Buros, longeant les limites Sud des parcelles CV 17 et CV 285 pour aboutir à l'avenue du Loup
- Avenue du Loup, en direction du Nord pour aboutir à l'intersection avec l'avenue Honoré Baradat.
- De l'avenue Honoré Baradat, en direction de l'Ouest, pour aboutir à l'intersection de celle-ci avec la rue du Chanoine Laborde.
- Rue du Chanoine Laborde longeant celle-ci vers le Sud jusqu'à l'intersection de la rue Aristide Briand.
- Rue Aristide Briand, longeant cette dernière vers l'Ouest, intégrant le collège Jean Monnet pour aboutir à nouveau sur l'avenue Honoré Baradat.
- Avenue Honoré Baradat, longeant celle-ci, contournant la résidence « Le Manoir » pour aboutir au droit du numéro 32 du cours Lyautey.
- Du numéro 32, sur le cours Lyautey, en direction de l'Ouest en longeant la limite Sud des parcelles CZ 77 et CZ 82 pour aboutir rue des Frères Wright.
- Rue des Frères Wright, en longeant la limite vers l'Ouest, la limite Sud des résidences « Les Cèdres » et « les Tilleuls » pour aboutir à la rue du sergent Bernès - Cambot.
- Rue du sergent Bernès - Cambot, en direction du Nord, pour aboutir au boulevard du recteur Jean Sarraill.
- Boulevard du recteur Jean Sarraill, longeant celui-ci vers l'Est jusqu'au carrefour de celui-ci avec l'avenue du Président Kennedy.
- Intersection du boulevard Jean Sarraill et de l'avenue du Président Kennedy, contournant le centre commercial par la rue Lavoisier pour aboutir à l'intersection de la rue Lavoisier et de l'avenue Dufau
- (Intersection de la rue Lavoisier et de l'avenue Dufau, en direction du Sud, pour aboutir dans le prolongement de la rue d'Isly)